



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rendez-vous citoyen

Question écrite n° 614

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la poursuite de la réforme du service national engagée par le précédent Gouvernement. Il souhaiterait tout particulièrement savoir si une évolution du rendez-vous citoyen tel qu'il a été voté par l'ancienne majorité est à l'ordre du jour. Dans l'affirmative, il lui demande de bien vouloir lui préciser les grandes lignes de l'évolution envisagée.

Texte de la réponse

La professionnalisation des armées, décidée par le Président de la République, a été clairement confirmée, le 19 juin 1997 par le Premier ministre dans la déclaration de politique générale du Gouvernement, approuvée par le Parlement. S'agissant de la nécessaire réforme du service national qui en découle, le ministre de la défense a mené une large concertation avec l'ensemble des groupes parlementaires. Les propositions retenues à l'issue de ces débats donneront lieu à un projet de loi qui sera présenté au Parlement dès le mois de septembre. Dans ce cadre, le ministre de la défense propose que les jeunes français soient convoqués à un appel de préparation à la défense, d'une durée d'une journée. Cet appel a pour objet de développer le sentiment d'appartenance à la communauté nationale et de resserrer le lien entre l'armée et la jeunesse. Il permettra également la détection de l'illettrisme ainsi que la présentation des objectifs généraux de la défense et de l'organisation de la défense militaire. Il sera suivi, pour les jeunes qui souhaitent acquérir des connaissances de base auprès des armées, d'une préparation militaire de plusieurs semaines.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 614

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 1997, page 2229

Réponse publiée le : 1er septembre 1997, page 2773